

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 MAI 2015**

**Délibération n° D-2015-129**

**Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local  
d'Urbanisme (PLU)**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12/05/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 26/05/2015

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN

**Excusés :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière**

**Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan  
Local d'Urbanisme (PLU)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants et L.300-2 ;  
Vu le PLU en vigueur de Niort approuvé le 21 septembre 2007 et modifié les 14 avril 2008, 16 février 2009, 28 septembre 2009, 12 octobre 2009, 31 mai 2010, 9 mai 2011, 14 mai 2012, 25 juin 2012, 4 février 2013, 20 décembre 2013 et 2 février 2015 ;  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 31 janvier 2011 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation ;  
Vu le débat portant sur le Projet d'aménagement et de développement durables au sein du Conseil Municipal les 4 novembre 2013 et 14 novembre 2014 ;  
Vu le projet de PLU ;  
Considérant le bilan de la concertation présenté ;  
Considérant que ce projet est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes et personnes qui ont demandé à être consultés.

Le projet de PLU est présenté dans la notice explicative annexée à la présente.  
Un complément au bilan de la concertation est également annexé à la présente.

Par délibération en date du 31 janvier 2011, le Conseil municipal de la Ville de Niort a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 septembre 2007 et ayant fait l'objet de 11 modifications.

**Objectifs de la révision**

La révision du PLU a pour objectifs d'assurer un équilibre entre espaces naturels et construits, proposer des infrastructures adaptées aux besoins des habitants (équipements, habitat, loisirs, activités économiques...), assurer la mixité sociale, gérer l'espace de façon plus économe, maîtriser les besoins en déplacements, protéger les espèces animales et végétales par la prise en compte de la Trame verte et bleue.

En outre, la délibération de prescription a justifié la révision par :

- le bilan du PLU au regard de la satisfaction des besoins en logements, soumis au débat du Conseil municipal du 20 septembre 2010, qui a conclu à la nécessité d'engager une révision d'ensemble du document d'urbanisme afin :
  - d'atteindre des objectifs qualitatifs en termes d'offre de logements ;
  - d'intégrer au PLU les mesures inscrites dans les lois dites Grenelle I et II (3 août 2009 et 12 juillet 2010) ;
- la mise en compatibilité du PLU avec le Programme local de l'habitat (PLH), objectifs 2010 à 2015 ;
- la mise en compatibilité du PLU avec le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) approuvé le 14 janvier 2013 ;
- la nécessité de porter une attention particulière aux déplacements dans la ville et de mettre le PLU en compatibilité avec le Plan de déplacements urbains (PDU) approuvé le 12 avril 2010 ;
- l'intégration des conditions permettant d'assurer la mise en œuvre de la politique municipale dans le domaine de la revitalisation du centre-ville, de l'activité économique, des activités sportives, culturelles et éducatives et du développement durable.

**Modalités de la concertation**

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole sont associés pendant la durée d'élaboration du projet.

La délibération de prescription du 31 janvier 2011 a fixé les modalités de la concertation suivantes :

- une information générale par voie de presse ;
- des publications distribuées dans les quartiers ;
- l'organisation de réunions publiques dans les quartiers en lien avec les conseils de quartiers.

### **Bilan de la concertation**

Des réunions publiques de concertation ont été organisées dans différents quartiers :

- pendant la phase de diagnostic : organisation de 6 balades urbaines avec les conseils de quartiers en septembre 2012 ;
- à l'issue de la phase de diagnostic : présentation interquartiers en novembre 2012 ;
- pour présenter le Projet d'aménagement et de développement durables du territoire : réunion publique le 24 septembre 2013 ;
- pour présenter le projet de zonage et de règlement : 2 réunions publiques le 9 février 2015, au centre Du Guesclin et Clou Bouchet.

Des plaquettes d'information sur le PLU et ses différentes étapes ont été distribuées lors des réunions publiques.

Par ailleurs, des articles ont été diffusés tout au long de la procédure permettant de prendre connaissance du projet :

- sur le site internet de la ville (<http://www.vivre-a-niort.com/>) :
  - <http://www.vivre-a-niort.com/fr/cadre-de-vie/urbanisme/plan-local-durbanisme/revision-du-plu/index.html>
  - <http://www.vivre-a-niort.com/fr/mairie/developpement-durable/projet-damenagement-et-de-developpement-durables/index.html>
- dans le magazine municipal « Vivre à Niort » (mai 2012, octobre 2012, novembre 2013, décembre 2014/janvier 2015, février 2015, mars 2015, avril 2015)
- dans la presse locale :
  - La Nouvelle République (5 septembre 2012, 12 et 14 novembre 2013, 15 novembre 2014, 28 janvier 2015, 4 février 2015, 7 février 2015)
  - Le Courrier de l'Ouest (5 septembre 2012, 8 novembre 2013, 27 janvier 2015, 9 février 2015)

Une mise en ligne du diagnostic a été réalisée du 7 février 2014 au 15 mai 2015 sur le site Internet de la Ville « <http://www.vivre-a-niort.com/> » permettant de prendre connaissance du projet : <http://www.vivre-a-niort.com/fr/cadre-de-vie/urbanisme/plan-local-durbanisme/revision-du-plu/index.html>.

Une mise en ligne du PADD a été réalisée du 28 novembre 2014 au 15 mai 2015 sur le site Internet de la Ville « <http://www.vivre-a-niort.com/> » permettant de prendre connaissance du projet : <http://www.vivre-a-niort.com/fr/cadre-de-vie/urbanisme/plan-local-durbanisme/revision-du-plu/index.html>.

En outre, de nombreuses actions de communication ont été menées entre 2012 et 2015. Les divers moyens de concertation et d'information déclinés tout au long de la démarche ont permis d'enrichir la réflexion globale et de faire remonter les attentes des habitants.

Une exposition permanente et évolutive a également été organisée à la Direction de l'Urbanisme et de l'Action Foncière.

Au-delà des réunions publiques, la Ville de Niort a souhaité impliquer les acteurs locaux dans l'élaboration de son PLU notamment par le biais de réunions techniques ou avec les personnes publiques associées (tables rondes thématiques lors du diagnostic en octobre 2012 et lors du PADD en novembre 2013, réunions des acteurs économiques en phase réglementaire en mars 2015 avec les commerçants, agriculteurs, architectes et promoteurs).

Durant la concertation environ 90 personnes se sont exprimées par le biais du registre de concertation destiné à consigner les observations de toutes personnes intéressées ou par la voie de courriers adressés au Maire.

Ce registre a été mis à disposition du public tout au long de la procédure au sein de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Niort, soit du lundi au vendredi, de 08h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h00, du 03 janvier 2012 au 15 mai 2015.

Les remarques, requêtes, interrogations du public ont été examinées et prises en compte. La majorité des requêtes formulées dans le registre ou lors des réunions publiques, portait sur le zonage de certains

secteurs ou parcelles et particulièrement sur le souhait de classer des zones agricoles ou naturelles en zone urbaine ou à urbaniser.

Cette concertation a été satisfaisante puisqu'elle a permis de mobiliser de nombreux acteurs sur le territoire. La concertation a permis de comprendre les attentes de la population et d'amender le projet sur plusieurs points (objectif démographique, réduction de la consommation d'espace, secteurs de développement pour l'habitat et l'économie, etc.).

Un débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables a ensuite été organisé au sein du Conseil municipal à deux reprises, le 4 novembre 2013, puis à la suite des élections municipales, le 14 novembre 2014.

Le Conseil municipal doit désormais tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de PLU qui sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.123-6 et L.121-4 du Code de l'urbanisme et soumis à enquête publique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- tirer le bilan de la concertation relative à l'élaboration du PLU ;
- arrêter le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération et composé des pièces suivantes : Rapport de présentation (dont évaluation environnementale), PADD, Orientations d'Aménagement et de Programmation, règlement écrit et graphique et annexes.

Le projet de PLU sera soumis pour avis aux personnes publiques associées, ainsi que, à leur demande, aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L.112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime, ainsi qu'à l'établissement public chargé du Schéma de cohérence territoriale.

Il sera également transmis pour avis aux présidents d'associations agréées qui en ont fait la demande.

Conformément à l'article R.123-18 la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie de Niort.

## **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	8
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT